

1975, 51 progressistes-conservateurs, 38 néo-démocrates et 36 libéraux ont obtenu un siège à la 30^e législature provinciale.

Outre les ministères, les organismes provinciaux suivants exercent certaines fonctions particulières: la Commission des parcs de Niagara, le Conseil des municipalités de l'Ontario, l'Hydro-Ontario, la Commission de développement du Saint-Laurent, la Commission des transports de l'Ontario septentrional, la Régie des alcools et la Régie des permis de vente de boissons alcooliques.

Selon les dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative (SRO 1970, chap. 240, version modifiée), les députés reçoivent une indemnité annuelle de \$15,000 plus une allocation de dépenses de \$7,500. En outre, l'Orateur reçoit une indemnité annuelle spéciale de \$9,000, le président du comité plénier de \$5,000 et le chef de l'opposition un traitement de \$18,000. Chaque membre du Cabinet responsable d'un ministère reçoit l'indemnité ordinaire à titre de député en plus de son traitement à titre de ministre de la Couronne. La Loi sur le Conseil exécutif prévoit un traitement de \$25,000 pour le premier ministre et de \$18,000 pour les ministres du Cabinet responsables d'un ministère. Le chef de l'opposition reçoit une allocation de représentation de \$3,000 par an. Chaque ministre sans portefeuille reçoit un traitement annuel de \$7,500.

Le Conseil exécutif de l'Ontario en octobre 1975

Premier ministre et président du Conseil, l'hon.

William G. Davis

Ministre du Logement, l'hon. John Rhodes

Secrétaire provincial chargé du Développement des ressources, l'hon. Donald R. Irvine

Procureur général, l'hon. Roy McMurtry

Ministre du Revenu, l'hon. Arthur K. Meen

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'hon. William Newman

Ministre de l'Environnement, l'hon. George A. Kerr

Ministre des Services communautaires et sociaux, l'hon. James Taylor

Secrétaire provincial à la Justice et Solliciteur général, l'hon. John P. MacBeth

Ministre de l'Éducation, l'hon. Thomas L. Wells

Ministre du Travail, l'hon. Bette Stephenson

Trésorier provincial et ministre de l'Économie et des Affaires intergouvernementales, l'hon. W. Darcy McKeough

Ministre des Services correctionnels, l'hon. John Smith

Ministre des Transports et des Communications, l'hon. James Snow

Ministre des Ressources naturelles, l'hon. Leo Bernier

Président du conseil d'administration du Cabinet, l'hon. James Auld

Ministre des Services gouvernementaux, l'hon. Margaret Scrivener

Ministre de la Santé, l'hon. Frank S. Miller

Ministre de la Consommation et des Relations commerciales, l'hon. Sidney B. Handleman

Ministre des Collèges et Universités, l'hon. Harry Parrott

Secrétaire provincial chargé du Développement social, l'hon. Margaret Birch

Ministre de l'Industrie et du Tourisme, l'hon. Claude Bennett

Ministre de l'Énergie, l'hon. Dennis R. Timbrell

Ministre de la Culture et des Loisirs, l'hon. Robert S. Welch

Président du Cabinet et ministre sans portefeuille, l'hon. René Brunelle

Ministre sans portefeuille, l'hon. L.C. Henderson

3.3.1.7 Manitoba

Le gouvernement du Manitoba comprend le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif composé de 15 membres et l'Assemblée législative de 57 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. L'honorable William John McKeag occupe le poste de lieutenant-gouverneur depuis le 2 septembre 1970. Aux dernières élections générales du 28 juin 1973, la position des partis à la 30^e législature du Manitoba était la suivante: néo-démocrates 31, progressistes-conservateurs 21, libéraux 5. A la suite des élections complémentaires en juin 1975, les néo-démocrates détenaient 31 sièges, les progressistes-conservateurs, 23, et les libéraux, trois.

Le traitement annuel du premier ministre est de \$16,600 et celui des autres membres du Cabinet de \$15,600. Les députés reçoivent une indemnité de session de \$9,600 et une allocation de dépenses libre d'impôt de \$4,800. Chaque député qui participe à la session reçoit une allocation supplémentaire de \$900 pour les frais occasionnés par l'exercice de ses fonctions de député. Le chef de l'opposition touche \$15,600. Le président de l'Assemblée législative reçoit une indemnité supplémentaire de \$5,000 et \$1,000 au plus pour ses dépenses. Le président suppléant reçoit une indemnité supplémentaire de \$2,500 et \$500 au plus pour ses dépenses. Les députés qui sont contraints de vivre loin de chez eux reçoivent une allocation